

PLAN D'AMORTISSEMENT DES BIENS IMMOBILISÉS

Bien immobilisé	Durée
Installations techniques ou pédagogiques d'un montant > à 50 000 €	10 ans
Installations techniques ou pédagogiques d'un montant < à 50 000 €	5 ans
Matériels de transport	6 ans
Logiciels informatiques	3 ans
Matériels audiovisuels	3 ans
Matériels informatiques	3 ans
Mobilier	5 ans